

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 4 avril 2019**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2019\_03\_18 COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE CHARMES-LA-CÔTE**

**DATE DE CONVOCATION : 28 MARS 2019**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 11 AVRIL 2019 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Le Conseil Communautaire décide de modifier ainsi l’ordre du jour : Retrait de la délibération n°2019\_03\_39 « Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain à l’EPFL » (devenue sans objet) et ajoute la délibération n°2019\_03\_39 « Constitution d’un groupement de commandes en vue de la passation de marchés de travaux de voiries et réseaux à Lucey ».

<b><u>Étaient présents :</u></b>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE (ayant la procuration de C. VERDELET), Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISSETTE, Frédérique SAUVAT, Roger JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (ayant la procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de C. GAY), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE (ayant la procuration d’A. BOURGEOIS), Olivier HEYOB (ayant la procuration de M. VERGEOT), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de F. EZAROIL), Lucette LALEVEE, Marie VIOT (ayant la procuration de C. CAMUS), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Guy SCHILLING, Pascal MATTEUDI, Etienne MANGEOT (ayant la procuration de S. LAGARDE), Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Christian HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean Pierre COUTEAU.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, François MANSION, Kristell JUVEN, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Alain BOURGEOIS, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Claudine CAMUS, Fatima EZAROIL, Stéphanie LAGARDE, Jean-Marie HORNUT.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	11 avis de procuration
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	1 avis
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	André MAGNIER
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	54 présents
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	65 votants

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20190404-2019\_03\_18-

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, a lancé une mise en concurrence le 13 Novembre 2018 dans le cadre d'une procédure adaptée en application des articles 42-2° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 27 et 34 (procédure adaptée) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour rechercher le(s) prestataire(s) capable(s) de réaliser les travaux de création de la station des eaux usées intercommunale de Charmes-la-Côte, dans le cadre du programme d'assainissement des Communes de Charmes-la-Côte et de Domgermain (les travaux de raccordement des effluents à la future STEU ont fait l'objet d'un marché séparé – 2018\_PA\_01 - qui a été attribué à l'entreprise SLD Travaux Publics S.A.S. le 25/06/2018).

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics (la signature du marché à venir n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable en application de l'article L2122-21-1),

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-04-45 en date du 30 Mars 2017 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres propre à la Communauté de Communes Terres Toulaises,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Marchés du 26 Mars 2019,

Considérant le rapport d'analyse des offres permettant de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au sens des articles 52 de l'Ordonnance et 62 du Décret précités, en fonction du classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir : - Prix des prestations (40%) – Valeur Technique (50%) – Coût global d'utilisation (10%),

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'attribuer le marché au Groupement S.A.S. OPURE/ S.A.S. ID VERDE pour le montant de 799 224,88 € HT, et d'autoriser le Président à signer le contrat correspondant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'autoriser le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, à signer et notifier le marché pour les travaux de création de la station des eaux usées intercommunale de Charmes-la-Côte dans le cadre du programme d'assainissement des Communes de Charmes-la-Côte et de Domgermain, avec les entreprises S.A.S. OPURE/ S.A.S. ID VERDE, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés ainsi que toute décision concernant ses avenants, et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant,**

**Etant précisé que la dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts ou à ouvrir au budget annexe de l'assainissement – opération 1103.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

